

Département du CALVADOS
Arrondissement de LISIEUX
Canton de LIVAROT
Commune déléguée de HEURTEVENT
Commune LIVAROT-PAYS D'AUGE

14140
Tél : 02.31.62.00.05

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 28/2024

mairie-heurtevent@wanadoo.fr

à compter du 19 février 2024
et pendant la durée travaux

*Permanence mairie annexe
le lundi de 16h15 à 17h15*

TRAVAUX DE VOIRIE

Le Maire délégué de HEURTEVENT,
Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et ses articles L.2212-1 et suivants,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de la société FGC représentée par Mme BRETHIOT domiciliée à Ballainvilliers (91),
chargée des travaux de création de génie civil située D110 – Route de Tortisambert.
Considérant que les travaux doivent commencer le 19 février 2024,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité
publique et pour la nécessité de travaux importants,
Vu l'intérêt général,

A R R Ê T É

Article 1er : L'entreprise FGC est autorisée à occuper le domaine public dans le cadre de travaux de création de génie civil située D110 – Route de Tortisambert.

Article 2 : Les dispositions techniques pour assurer la sécurité routière seront prises en charge par le demandeur.

Article 3 : Les dispositions visées aux précédents articles seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place pour information aux riverains ; interdiction de stationner pour les véhicules légers et poids lourds

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Livarot
- Monsieur le chef de la police municipale
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de Livarot
- à la société FGC

Fait à Heurtevent, le 19 février 2024

*Le Maire délégué,
Jean-Louis DESMONTS*

